FRC
9475
Case
FRC
17053

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR JEAN DEBRY,

Sur la célébration d'une fête conſacrée à la ſouveraineté du peuple.

Séance du 11 pluviôſe an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LORSQUE le peuple nous a nommés ſes repréſentans, il a voulu que nous agiſſions pour lui dans toutes les circonſtances comme il auroit agi lui-même, s'il eût pu, ſans in-

THE NEWBERRY LIBRARY

terrompre ſes travaux, ſe charger de ſes propres intérêts. Ainſi, à l'approche d'une attaque, nous devons préparer la défenſe ; car le peuple ne ſe laiſſeroit point attaquer ſans réſiſter. Ainſi, ſe trouve-t-il des époques où les ruſes de ſes ennemis augmentent, notre devoir eſt d'éclairer leurs manœuvres ; & quand on redouble d'efforts pour l'éloigner du but, nous devons redoubler de moyens pour l'y conduire.

Les jours deſtinés par la conſtitution à l'exercice de la ſouveraineté nationale s'avancent. Les Français ne mériteroient point leur liberté, ſi cette époque ne leur communiquoit les utiles émotions de l'eſpérance & d'un noble orgueil ; ſi, froids & apathiques, ils ſubordonnoient à des calculs d'intérêt ou de haine ce qui fut l'objet de la révolution, ce qui ſera la partie la plus eſſentielle du bonheur de leurs enfans, ce pourquoi enfin les légions de nos défenſeurs ont vaincu. Mais s'il eſt pour la nation d'un intérêt ſi puiſſant, qu'elle attache à ſon droit d'élire l'importance & le prix qui lui ſont inhérens ; s'il eſt vrai que le majeſtueux ſpectacle d'un peuple immenſe, pénétré de ſa propre dignité, rallié près de l'autel de ſes droits, & confondant toutes les nuances d'opinions dans le deſſein énergiquement prononcé d'aſſurer par de bons choix ſa liberté, ſa propriété, ſa ſûreté ; s'il eſt vrai, dis-je, qu'un tel ſpectacle ſoit propre à glacer les factions, à rompre de perfides trames, à détruire l'exécrable influence du gouvernement anglais, à rendre au ſyſtême repréſentatif l'éclat & l'élévation d'où ſa proſpérité dépend : doutez-vous, repréſentans du peuple, qu'un ennemi à qui tous les moyens ſont bons, qui vous a jeté le gant de l'extermination, parce qu'il ſait que l'inſtant du bonheur & de l'union des Français eſt l'heure de ſa ruine ; doutez-vous que le cabinet infernal de Saint-James n'emploie dès à préſent toutes ſes reſſources pour vous empêcher d'obtenir des prochaines élections un réſultat qui conſolide à jamais la République ? Non, non : verſant à

torrent la corruption ſur la France, il épuiſeroit, s'il lui étoit poſſible, le principe qui le fait vivre, plutôt que de vous laiſſer donner au monde l'exemple mortel pour lui de la félicité d'un peuple libre.

Que ferons-nous donc? manquerons-nous à nos obligations en reſtant ſpectateurs immobiles de cette lutte où les plus chers intérêts de nos commettans ſont expoſés? ferons-nous, comme on a fait tant de fois? nous en repoſerons-nous ſur l'événement, ou enfin mettrons-nous moins d'activité & d'eſprit de ſuite pour opérer le bien de notre nation, que ſes éternels ennemis n'en mettent pour l'anéantir? Pour un légiſlateur, tout ce qui eſt juſte & utile eſt néceſſaire; il compromet l'opinion qu'il doit donner de ſa prévoyance, lorſqu'il attend pour agir, qu'il y ſoit forcé par cette autre eſpèce de néceſſité qui eſt le mobile des hommes bornés ou des eſclaves; la crainte actuelle de l'outrage & de l'ignominie : au reſte, je le dirai avec douleur, mais ſans ménagement, ce dernier motif lui-même ne nous manque pas. Il y a long-temps, j'en atteſte les ſouvenirs de nos déſaſtres, de nos diſſentions, de nos guerres civiles; j'en atteſte les mânes des Hoche & des Duphot; j'en atteſte les horribles ſouffrances de nos compatriotes priſonniers en Angleterre; il y a long-temps qu'un gouvernement aſſaſſin & empoiſonneur nous l'a fourni.

Une commiſſion, je le ſais, eſt nommée pour vous préſenter ſur le fait des élections les diſpoſitions légiſlatives qui doivent rectifier celles qu'une malheureuſe expérience nous a démontrées défectueuſes; mais ce n'eſt point aſſez : il eſt d'autres moyens à employer; il n'en eſt pas un que vous puiſſiez négliger. Qu'on ne diſe pas que vous voulez diriger ou influencer la volonté nationale; je réponds par un mot : votre devoir eſt de l'éclairer; &, plût à Dieu qu'on l'eût toujours fait! ceux qui ont voulu l'égarer auroient eu moins de ſuccès. Je ne veux point anticiper ſur les meſures que

vous préſentera encore votre commiſſion, telles qu'une inſtruction, une proclamation & le complément des lois à rendre à cet égard. Sans doute le corps légiſlatif établira de la manière la plus ſolide les rapports qui doivent exiſter dans cette grande occaſion entre les citoyens & les articles tutélaires qui empêcheront que ces rapports ſoient impunément violés. Le moyen dont j'ai conçu l'idée eſt d'un autre genre, & tend au même but.

Nos lois poſitives montreront la vérité au peuple; une police active & ſévère la protégera, & moi je voudrois le paſſionner pour elle; je voudrois que, ſans le moindre intervalle, il arrivât au grand jour de l'exercice de ſa ſouveraineté, pénétré des ſentimens de la liberté, fier d'être le grand peuple, & ſuivi dans ſes aſſemblées primaires & électorales par les ſaintes & vénérables images de la patrie & de la conſtitution. Les fêtes ne ſont des jeux d'enfans que lorſqu'elles ſont privées d'un but moral qui les utiliſe : dans le cas contraire, elles ſont peut-être les plus puiſſantes des inſtitutions; & par inſtitution j'entends ce qui *forme*, ce qui *habitue :* que le 30 ventôſe il y ait dans tous les chefs-lieux de canton une fête, qui ſera nommée la fête de la ſouveraineté du peuple, & que l'enthouſiaſme conſervateur qu'elle excitera, rempliſſe les jours de germinal où ſon objet ſera réaliſé.

Si j'entends bien ce mot *ſouveraineté*, il ne conſiſte pas à faire tout ce qu'on veut, mais tout ce qui convient : une nation trompée peut agir différemment; mais même en errant elle ne veut que cela : il eſt abſurde de penſer qu'un peuple puiſſe vouloir être avili, aſſervi, malheureux. Ainſi, ſous ce rapport, ſoyez aſſurés que l'article 376 de la conſtitution formera le caractère eſſentiel de cette fête; que tous les ſouvenirs qui ſeront rappelés dans ce jour, le graveront profondément dans les eſprits; qu'il y ſera porté ſolemnellement comme les tables de la loi l'étoient dans les

fêtes du peuple hébreu, & que le gouvernement britannique frémira, lorſqu'au milieu de cette pompe extérieure qui agrandit les idées, lorſque dans ces réunions touchantes où la bienveillance confond inſenſiblement toutes les affections, les Français comparant leurs eſpérances actuelles avec les exemples antérieurs s'écrieront, le même jour, à la même heure, ſur tous les points de leur territoire : Il eſt vrai, *c'eſt de la ſageſſe des choix dans les aſſemblées primaires & électorales, que dépendent principalement la durée, la conſervation & la proſpérité de la République* (article 376 de la conſtitution). Au reſte, quel que ſoit l'effet du moyen que je propoſe, il ne peut être mauvais, & vous aurez rempli votre devoir.

Des hommes ſages qui ont médité ſur les moyens de perfectionner la civiliſation, paroiſſent avoir tenu peu de compte en général de celui dont je réclame ici l'application particulière. Je me ſervirai, pour leur répondre, des paroles d'un homme à qui ſes ennemis ne refuſent pas d'avoir profondément connu les reſſorts qui conſervent & font mouvoir une ſociété : « L'homme, dit Mirabeau, en ſa qualité d'être ſenſitif, eſt mené bien moins par des principes rigoureux qui demandent de la méditation pour être ſaiſis ſous toutes leurs faces, que par des objets impoſans, des images frappantes, de grands ſpectacles, des émotions profondes. . . . . . Cette vérité, rigoureuſement applicable aux individus, l'eſt bien plus encore aux nations priſes collectivement, ſur-tout à la nation françaiſe qui, propre à la culture de tous les talens, & capable de toutes les vertus, eſt en même temps, s'il m'eſt permis de le dire, douée d'une mobilité ſi grande, que, pour tenir à ſes travaux pour conſerver ſes goûts & ſes meilleures qualités, elle paroît avoir beſoin de les transformer en paſſions, & de les environner toujours de quelques preſtiges. »

Cette obſervation eſt ſi vraie, & en général les prin-

cipes développés ſur l'enſeignement dans les diſcours poſthumes de cet homme célèbre ſont d'une telle évidence, qu'il ſeroit à deſirer que ce travail fût mis ſous les yeux de chacun des membres du Corps légiſlatif : ſa lecture faciliteroit la diſcuſſion de ces queſtions majeures ; elle en feroit reconnoître l'importance, & en hâteroit la déciſion : car notre tâche, à nous, eſt bien moins de dire des choſes neuves, que de donner la vie aux vérités utiles qui ont été découvertes & énoncées avant nous. Invoquer dans cette enceinte les lumières d'autrui, c'eſt faire tourner l'amour-propre perſonnel au profit de la ſociété, & établir, par la correſpondance mutuelle de l'idée des uns & de l'acte des autres, une ſorte de ſolidarité entre les repréſentés & les repréſentans.

Je ne ferois que répéter & qu'affoiblir ce qui eſt contenu dans l'ouvrage que j'ai cité, ſi je voulois m'attacher à prouver que les paſſions humaines, habilement ſtimulées, non-ſeulement conſolident le bien-être produit par la légiſlation poſitive, mais, dans des circonſtances difficiles, peuvent même ſuppléer à ſon abſence. Je vous prie ſeulement de penſer par combien de charmes & d'illuſions diverſes, avant la révolution, le royaliſme & le ſacerdoce enchaînoient les peuples aſſouplis ; je vous prie d'imaginer quels ſeroient ceux qu'ils multiplieroient pour couvrir leurs liens de fleurs & pour rendre la liberté odieuſe, s'ils pouvoient revenir s'établir ſur ſes ruines. Mais, ſans nous égarer en conjectures affligeantes, ſouvenons-nous de ce que nous avons éprouvé dans ces fêtes publiques, où l'amour de la patrie, où l'enthouſiaſme de la liberté gagnoient les cœurs les plus froids, où tous les ſentimens affectueux & conſolateurs parcouroient les rangs des citoyens, avec la rapidité de l'étincelle électrique ; ſouvenons-nous de ces larmes verſées aux funérailles de ce jeune guerrier enlevé par un coup inopiné, à la fleur de l'âge, dans la carrière des ſuccès, & à qui les regrets de la France en-

tière ſembloient appliquer les touchantes expreſſions du poète latin :

. . . . *Heu ſi qua fata aſpera rumpas,*
tu Marcellus eris !

Et convenons qu'il n'eſt point de fête nationale qui n'ait ſervi par quelque point à la République. Ils le ſentent bien, ces mal-intentionnés dont la conſtante étude eſt d'entraver ou d'avilir tout ce qui peut raviver l'eſprit public. Je dirai, lors de la diſcuſſion d'un projet qui vous a été préſenté ſur les établiſſemens particuliers d'inſtruction, comment il entre dans le plan de calomnie, ourdi par l'étranger, d'empêcher qu'aucune inſtitution ne prenne racine, pour que le régime de la liberté, réduit à quelques formes, & refoulé par les habitudes monarchiques, ne ſoit plus en quelque ſorte qu'une abſtraction, qu'un être de raiſon. Mais je reviens à l'objet de ma motion : je dis qu'il eſt impoſſible que la commémoraiſon ſolemnelle que je vous propoſe, n'ait point une puiſſante influence ſur les grands actes politiques qui doivent la ſuivre; & c'eſt une influence de ce genre qu'il vous appartient d'exercer. N'y eût-il que la moitié des cantons de la République où elle donnât lieu de ſentir cette vérité ſimple & ſublime ſi juſtement exprimée dans le Sénat de la Ciſalpine, *la conſtitution gagneroit moins par un perfectionnement quelconque, qu'elle ne perdroit en ceſſant d'être inviolable*, vous n'auriez point, citoyens repréſentans, vous n'auriez point employé une meſure inutile. N'eſt-ce rien d'ailleurs que de rappeler les citoyens à la concorde, en les réuniſſant dans des jouiſſances communes ? N'eſt-ce rien pour le ſuccès de vos veilles, pour la réuſſite de vos intentions, que de les mettre à même de juger la différence des moyens, & d'apprécier par leur nature ceux qui ſont purs, & ceux qui ne l'étoient pas ? Vouloient-ils le bonheur de leur nation, ceux qui, oppoſant, les unes aux autres, les diverſes époques de la révolution pour

les calomnier toutes, les différens pouvoirs inſtitués par la conſtitution, pour les entre-détruire, ramenoient les Français, à travers des routes ſanglantes, au calme de l'eſclavage, à la paix du tombeau : ou bien la veulent-ils, ces repréſentans ſiégeant dans cette enceinte, ces magiſtrats, ces guerriers, ces pères de famille inſtruits à l'école de l'expérience, qui prêchent le ſacrifice des haines, des reſſentimens, des vengeances, qui ſaiſiſſent avec avidité chaque occaſion de réunir la grande famille, de la ſerrer dans l'amour de ſa propre gloire, & de l'encourager par le tableau des hautes deſtinées qui lui ſont réſervées? Ce parallèle ſera fait; il importe qu'il le ſoit : vous ſerez jugés d'après lui.

S'il eſt des hommes affreux, pour qui la proſpérité de l'Etat eſt un ſupplice; qui, étrangers aux remords, aux vertus ſociales, comme aux ſentimens de la nature, n'exiſtent qu'au ſein des troubles & des calamités publiques; pour qui le ſpectacle de la patrie en convulſion, des mères dans l'angoiſſe, des citoyens éperdus, tremblans, maudiſſant leur exiſtence, n'eſt que la chance ordinaire d'un phénomène politique : agens de l'étranger, qu'ils prennent ſur eux la reſponſabilité des déſordres & des crimes ; la vengeance nationale ne peut manquer de les atteindre. Pour nous, repréſentans du peuple, une toute autre miſſion nous eſt confiée, un tout autre prix eſt réſervé à ſon accompliſſement :. ouvrons, autant qu'il eſt en nous, toutes les ſources du bonheur ſocial; comprimons toutes les paſſions viles; enflammons toutes les paſſions généreuſes; conquérons plus de cœurs à la liberté par la ſageſſe, par l'énergie, par la concorde, que les ruſes empoiſonnées de nos ennemis ne lui en ont aliéné : & permettez-moi, en terminant des réflexions qu'un ſujet auſſi riche pourroit atteindre bien davantage; permettez-moi de rendre ſenſible mon idée par une image qu'employoit à la tribune nationale, dans une occaſion périlleuſe, un homme qu'on a quelquefois cité pour en faire une autorité de parti, & que je

cite, moi, pour nous rapprocher dans une intention commune.

» Quand les premiers hommes, diſoit Vergniaud, ſe proſternèrent devant le ſoleil, & l'appellèrent le père de la nature, il ne parut point à leurs yeux voilé par des nuages, ni précédé par la tempête; mais il s'avançoit radieux dans l'immenſité de l'eſpace, répandant à grands flots des torrens de vie & de lumière. » C'eſt ainſi que la conſtitution doit marcher.

Je propoſe le projet de réſolution ſuivant :

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conſeil des Cinq-Cents, conſidérant que l'établiſſement des fêtes nationales eſt un puiſſant moyen de réunir tous les Français dans les mêmes ſentimens, & qu'à l'époque prochaine où les citoyens vont exercer leurs droits de ſouveraineté, il importe que l'amour de la patrie & le deſir de maintenir la conſtitution de l'an 3 pénètrent tous les cœurs, & prédominent ſur toutes les opinions,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conſeil, après avoir déclaré l'urgence, prend la réſolution ſuivante :

ARTICLE PREMIER.

Il ſera célébré, le 30 ventôſe de chaque année, dans toutes les communes de la République une fête, qui ſera nommée *la fête de la ſouveraineté du peuple.*

II.

Le Directoire exécutif eſt chargé d'ordonner les détails

d'exécution de cette fête par un arrêté, qui ſera promulgué, avec la préſente, dans toutes les communes.

III.

La préſente réſolution ſera imprimée ; elle ſera portée au Conſeil des Anciens par un meſſager d'état.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôſe an 6.

152